

Sur proposition de M. l'échevin LECLAIRE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures

35.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2me et 3me lectures un règlement à l'effet d'amender le règlement No 296 concernant les Marchés, il est

*Ordonné* de biffer ledit item.

36.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement concernant les voitures, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en première lecture.

Sur proposition de M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME, il est

*Résolu:* Que la règle 79 soit suspendue afin de permettre au Conseil d'étudier ledit règlement en 2ème et 3ème lectures à la présente assemblée.

Sur proposition de M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME, il est

*Résolu:* Que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture.

Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et,

Les sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin DANDURAND, appuyé par M. l'échevin PRUD'HOMME, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

37.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement amendant le règlement No. 362 *re* taxes sur les non-résidents, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 1ère lecture.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que la règle 79 soit suspendue afin de permettre au Conseil d'étudier ledit règlement en 2ème et 3ème lectures à la présente assemblée.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que le Conseil procède maintenant à l'étude dudit règlement en deuxième lecture. Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

La section 1 étant lue, elle est agréée.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE, il est

*Résolu:* Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

38.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions de M. l'échevin Mayrand,

(1) pour annexer le village d'Ahuhtsic,

(2) pour annexer la ville de Saint-Paul,

(3) pour annexer la ville de Bordeaux, il est

*Ordonné:* De biffer ces items.

39.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération des avis de motions (1) de M. l'échevin Dandurand, pour abroger et remplacer la section 11 du règlement No 210, (2) de M. l'échevin Clément, pour amender le règlement No 299 concernant le pain, (3) de M. l'échevin Mayrand, concernant la circulation des voitures lourdes dans l'avenue DeLorimier, il est

On motion of Ald. LECLAIRE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

*Resolved:* That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City clerk for their signatures.

35.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 296 *re* markets, said order of the day was

Ordered to be struck.

36.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law concerning vehicles,

The Council proceeded to consider said by-law in first reading.

On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

*Resolved:* That rule 79 be suspended in order to allow the Council to consider said by-law in 2nd and 3rd reading at the present meeting.

On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

*Resolved:* That the Council do now proceed to consider said by-law in second reading.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in 2nd reading, and

Sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 and 15 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

*Resolved:* That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. DANDURAND, seconded by Ald. PRUD'HOMME, it was

*Resolved:* That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

37.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 362 *re* tax on non residents, the Council proceeded to consider said by-law in first reading.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That Rule 79 be suspended in order to allow the Council to consider said by-law in 2nd and 3rd reading at the present meeting.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That the Council do now proceed to consider said by-law in second reading. The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Section 1 being read, the same was agreed to.

Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LECLAIRE, it was

*Resolved:* That said by-law be engrossed and presented to His Worship the Mayor and the City Clerk for their signatures.

38.—The order of the day being read to consider notices of motions by Ald. Mayrand,

(1) to annex the Village of Ahuntsic,

(2) to annex the Town of St. Paul,

(3) to annex the Town of Bordeaux,

The same were ordered to be struck.

39.—The order of the day being read to consider notices of motions (1) by Ald. Dandurand to repeal and replace section 11 of by-law No. 210, (2) by Ald. Clément to amend by-law No. 299 *re* bread, (3) by Ald. Mayrand concerning heavy traffic in DeLorimier avenue, it was